

Réforme de la Voie Professionnelle et Pacte Loi d'Orientation Agricole

ENSEIGNANT

RÉFORMES - JURIDIQUE



Lors de la restitution des travaux des GT sur la RVP le vendredi 27 janvier Carole Grandjean, ministre déléguée à la formation professionnelle, a « admis qu'il n'y avait pas de consensus sur l'augmentation de 50% des Périodes de Formation en Milieu Professionnel ».

Lors de la restitution des travaux des GT sur la RVP le vendredi 27 janvier Carole Grandjean, ministre déléguée à la formation professionnelle, a « admis qu'il n'y avait pas de consensus sur l'augmentation de 50% des Périodes de Formation en Milieu Professionnel ».

Pour le SEA-UNSA cette annonce est la preuve que cette proposition de campagne présidentielle était déconnectée du réel que les équipes pédagogiques, les élèves et les maîtres de stage vivent au quotidien.

Le SEA-UNSA réaffirme que les PFMP et les temps scolaires sont équilibrés, actuellement, dans les formations de l'enseignement agricole.

temps de restitution, où 200 préconisations ont été exposées, a mis en avant des propositions

auxquelles le SEA-UNSA n'a jamais souscrit (ex : la mixité des publics, la modularité des PFMP selon le projet de l'élève). A l'inverse d'autres pistes doivent être à nouveau exploitées comme l'information et l'orientation des collégiens vers les filières pro et tout spécifiquement les formations agricoles.

Les GT portant sur le Pacte Loi d'Orientation Agricole ont commencé depuis 10 jours. Ils portent sur 3 sujets :

- L'orientation et la formation dans l'enseignement agricole, orientés vers les formations en vue de l'installation
- L'installation et la transmission des exploitations agricoles
- La transition environnementale.

Le SEA-UNSA, présent dans ces 3 GT, a demandé :

- Quelles seront les intégrations de la réforme de la voie pro dans la formation agricole ?
- Que le niveau de la capacité professionnelle agricole permettant l'installation soit sérieusement étudiée (demande faite depuis 10 ans). Actuellement le niveau 4 forme à des ouvriers hautement spécialisés, est ce compatible avec le rôle d'un responsable d'exploitation ?
- Que le PLOA réponde aux attentes des professionnels en matière de compétences en économie gestion. Le niveau des actifs ne cesse de baisser et les met en difficultés dans ce domaine.
- Que la formation à l'agroécologie entre dans les référentiels au côté de l'agriculture conventionnelle pour laisser aux futurs professionnels la capacité de faire des choix hors des dogmes.
- Que « l'état des lieux » présenté pour faire « base commune » soit également intégré au niveau de la CPC et des référentiels de formation afin d'orienter ceux-ci vers une transition INDISPENSABLE.

Le SEA-UNSA continue à participer à l'Intersyndicale (Elan Commun, FO et SEA-UNSA) sur la réforme de la RVP de l'enseignement agricole public.

Le courrier ci-après de l'intersyndicale demande un rendez-vous, sur ce sujet, à la nouvelle Directrice de Cabinet et à la conseillère de l'enseignement agricole auprès du ministre.